



Appel des délégué(e)s de la Conférence nationale des retraités

La centaine de délégué(e)s des retraités de la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT réunie les 22 et 23 octobre 2013 à La Rochelle, en conférence nationale, ont débattu de leur situation, de leurs conditions de vie et de leurs revendications.

Ils estiment que le projet de loi actuel sur les retraites est dans le droit fil des contre-réformes qui se sont succédé depuis 1993. Il remet en cause le système par répartition et fait toujours la part belle au capital,

- en allongeant à 43 ans la durée de cotisation qui engendrera la baisse généralisée des pensions et repoussera encore l'âge de départ en retraite.
- en instaurant un système individuel par points, sous couvert de pénibilité,
- en reportant de 18 mois la revalorisation des pensions du régime général,
- en supprimant la demi part pour les veuves, veufs et personnes isolées ayant des enfants.

Les délégué(e)s demandent le retrait du projet de loi soumis au vote du parlement !

Sur le pouvoir d'achat, les délégués exigent :

- la revalorisation immédiate des pensions,
- l'abrogation de la contribution de 0,3 %,
- la réindexation annuelle des pensions versées au 1^{er} janvier,
- le rattrapage immédiat de 300€ pour tous les retraités et aucune pension inférieure à 1700€.

En ce qui concerne le droit à la santé, le gouvernement envisage de refonder le système de santé en 2014; ce qui revient à abandonner notre protection sociale actuelle.

Les délégué(e)s exigent :

- le droit à une protection sociale de haut niveau,
- le renforcement de la sécurité sociale avec une démarche de reconquête fondée sur les principes qui ont présidé à sa création,
- la perte d'autonomie relève de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale,
- la pérennisation des CLAS et le renforcement du service social,
- des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité,
- une prévention, un dépistage et un suivi tout au long de la vie,
- l'établissement d'un fichier national des retraités à disposition des CLAS, conformément à la circulaire du 29 juillet 1999 et l'information régulière des retraités.

Sur ce dernier point, ils demandent que le MEDDE et METL et les autres employeurs concernés, appliquent les circulaires du 29 juillet 1999 et du 15 mai 2013, relatives à la protection et au suivi des agents qui sont ou qui ont été exposés aux enrobés amiantés. Mais aussi les autres scandales sanitaires qui se profilent liés aux vapeurs de bitume, aux produits phytosanitaires, radio actifs...

De plus, les délégué(e)s constatent qu'à cette situation sociale très dégradée, s'ajoute une perte de repères pour les retraités et futurs retraités, avec les restructurations et les disparitions de services de l'ex-ministère de l'Équipement.

Les délégué(e)s remarquent que les seuls points d'ancrage restants sont la mutuelle et le syndicat.

Les travaux de cette conférence nationale ont abouti à la mise en place d'une Union Fédérale des Retraités CGT de l'Équipement et de l'Environnement, outil au service des retraités et des futurs retraités.

Les délégué(e)s appellent les syndiqués à poursuivre leur adhésion à la CGT, lorsqu'ils seront en retraite et ceux qui ne sont plus ou pas syndiqués à les rejoindre.

La Rochelle, le 23 octobre 2013